



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

REGION EUROPE-
CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER
Walter DRESSCHER
Paula ENGWALL
Andreas KELLER
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directeur européen

Martin RØMER

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'ÉDUCATION

Région européenne de l'IE

La vision à long terme de l'éducation est une clé pour la croissance économique

Une position du CSEE sur « La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe »

Adoptée par le Comité du CSEE le 11 octobre 2016

Suite à la publication d'un nouveau train de mesures de la Commission européenne dans le cadre de sa communication aux institutions européennes intitulée [Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe - Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité](#), le CSEE aimerait ici exprimer l'opinion des syndicats de l'éducation sur cette initiative. Le CSEE représente 132 syndicats d'enseignant(e)s dans 45 pays, qui estiment que les professionnel(le)s du secteur de l'éducation vont être fortement influencé(e)s lors de la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de l'initiative.

L'objectif de notre position est de demander aux institutions de l'Union européenne de prendre en considération l'opinion des syndicats de l'éducation. Cette demande s'adresse tout spécialement au Conseil de l'éducation, qui va adopter les conclusions du Conseil lors de sa réunion des 21 et 22 novembre 2016, et au Parlement européen, qui prépare ses résolutions sur cette initiative.

Dans sa [précédente position](#) envoyée à la Commission européenne, le CSEE a souligné l'importance des enseignant(e)s et du dialogue social avec les syndicats de l'éducation concernant les dispositions sur l'amélioration des compétences.

Dès lors, **nous accueillons favorablement** le fait que la Communication de la Commission européenne mette l'accent sur le rôle des enseignant(e)s, en soulignant :

- qu'une plus grande attractivité de la profession enseignante stimulerait des jeunes gens et des jeunes diplômé(e)s talentueux/euses à poursuivre leur carrière dans l'enseignement ;
- que le niveau de la qualité et de la réactivité des normes en matière d'éducation, de formation et d'enseignement doit être aussi élevé dans toute l'Europe ;
- qu'il convient d'accorder davantage d'importance au recrutement et au maintien des enseignant(e)s, à leurs conditions de travail et à leur développement professionnel.

Parallèlement, nous souhaitons souligner certains éléments de l'initiative dont nous pensons clairement qu'ils doivent être améliorés au cours de la mise en œuvre.

1. Vision à long terme sur l'éducation

Nous comprenons très bien que l'intention de la DG Emploi dans *La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe* était de **trouver des solutions pour améliorer l'employabilité**, notamment chez les jeunes, en se concentrant sur les compétences. Nous estimons cependant que l'amélioration des compétences ne peut constituer qu'une petite étape dans la lutte contre le chômage et qu'il est plus impératif d'atteindre un **environnement plus approprié pour la croissance économique et pour des emplois durables de qualité**.

Nous constatons cependant que *La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe* alimente la tendance d'une **vision à court terme de l'objectif de l'éducation**, qui accuse le secteur de l'éducation pour l'inadéquation des compétences et la non réponse aux besoins imminents du marché du travail. Nous rappelons aux institutions européennes que la préparation de diplômé(e)s pour des emplois imprévisibles est une tâche impossible pour l'éducation si l'on reste braqué sur l'objectif à court terme de former des étudiant(e)s « pour le marché du travail ».

Nous soulignons que **l'éducation est un droit humain fondamental** dont l'objectif est de permettre à tous les enfants, à tous les jeunes et à tous les adultes, quelle que soit leur situation socio-économique ou culturelle, d'améliorer leurs chances d'une vie de qualité, d'un emploi décent et d'une participation à la vie démocratique d'un pays, ainsi que de jouer un rôle clé dans l'encouragement de la compréhension mutuelle et du respect de l'autre. Dès lors, se limiter à considérer uniquement l'objectif à court terme de l'éducation **c'est aussi ruiner l'avenir des étudiant(e)s**.

Par ailleurs, le rapport (2015) du CEDEFOP : [Matching skills and jobs in Europe](#) démontre que les entreprises doivent proposer des emplois assortis de salaires et de conditions de travail appropriés par le biais d'un recrutement juste permettant de trouver le/la bon(ne) candidat(e) pour chaque emploi et d'éviter les « inadéquations des compétences ». La déclaration de la Communication selon laquelle deux tiers des diplômé(e)s n'accèdent pas au marché du travail parce que leurs compétences sont insuffisantes indique que l'accent est mis sur les besoins immédiats des entreprises plutôt que sur le « renforcement de la responsabilité de l'éducation dans la société ». Les organisations membres du CSEE ne sont pas d'accord avec ce principe.

Dès lors, les propositions prévues par l'initiative sur le **suivi des diplômé(e)s** devraient également tenir compte des offres des entreprises pour les diplômé(e)s. Le suivi des diplômé(e)s est certes important pour recevoir les informations concernant les étudiant(e)s, mais il ne doit **pas servir à évaluer les institutions individuelles** en vue de déterminer un financement des universités basé sur les performances. Le suivi des diplômé(e)s ne doit pas restreindre leurs perspectives d'accès au marché du travail. Il est essentiel d'adopter **un point de vue large sur l'éducation** pour pouvoir suivre les professionnel(le)s dans des opportunités professionnelles à large spectre, par exemple si un(e) historien(ne) travaille comme chef de projet dans une entreprise. Il est grand temps que les entreprises comprennent les résultats d'apprentissage des diplômé(e)s et réalisent que les diplômé(e)s **en lettres modernes** peuvent parfaitement mettre leurs connaissances et compétences non techniques au service du travail dans les entreprises, tous secteurs confondus. Par ailleurs, dans leur propre intérêt de maintenir une main-d'œuvre

compétente, les entreprises devraient avoir une vision à long terme des diplômé(e)s et investir dans le développement continu de leurs compétences.

Le suivi des diplômé(e)s devrait aussi aider les universités à établir un système de suivi visant à les informer des offres d'emplois de qualité correspondant au niveau élevé des qualifications de leurs diplômé(e)s.

Nous apprécions le fait que la Commission européenne propose de se pencher à l'avenir sur la question cruciale de la **fuite des cerveaux**. Nous sommes d'avis qu'elle est davantage due aux déséquilibres du marché du travail d'un pays à l'autre qu'à la disponibilité des compétences. Il convient d'assurer la mobilité des étudiant(e)s, des diplômé(e)s et des chercheurs/sans toutefois forcer leur déplacement en raison de leur environnement économique national.

Nous rappelons que la nouvelle initiative de la Commission devrait également proposer des solutions sur la manière de surmonter les obstacles qui entravent **l'enseignement de qualité** en vue d'améliorer encore le travail des enseignant(e)s et des formateurs/trices en Europe et le développement des compétences. Les organisations membres du CSEE ont identifié plusieurs **défis nationaux que rencontrent quotidiennement les enseignant(e)s et les formateurs/trices** dans tous les secteurs de l'éducation. De toutes évidence, ces défis sont liés au fait que l'éducation des enseignant(e)s a été affectée par la crise économique et financière¹.

2. Le rôle du dialogue social avec les syndicats de l'éducation

Nous apprécions que le rôle des **partenaires sociaux** soit mis en évidence dans le travail avec la Commission européenne et les gouvernements nationaux concernant les objectifs suggérés par *L'initiative sur les compétences*. Nous sommes cependant intimement convaincus que la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe* devrait avoir fait l'objet d'une meilleure communication et d'une meilleure consultation avec les acteurs concernés, notamment avec les gouvernements et les partenaires sociaux nationaux et régionaux et plus précisément avec les partenaires sociaux du secteur de l'éducation, pour assurer leur engagement dans sa mise en œuvre.

Nous regrettons que le **dialogue social** ne soit pas mentionné dans le train de mesures en tant que cadre pour la participation des partenaires sociaux dans la conception et l'exécution des plans de mise en œuvre et des actions. Même si un dialogue social efficace reste la clé du développement de réformes éducatives réussies, plusieurs syndicats de l'éducation ont néanmoins rapporté ne pas avoir été consultés sur les réformes clés de

¹ CADRE D'ACTION ET DE CAMPAGNE DU CSEE SUR LA CRISE ECONOMIQUE DE 2012, analyse de la mini-enquête : http://etuce.homestead.com/crisis/crisis_survey/minisurvey_-_etuce_action_and_campaign_framework_on_the_economic_crisis_final_29.3.12.pdf.

Analyse du CSEE sur une mini enquête sur l'impact de la crise économique sur la formation des enseignant(e)s dans l'Union européenne, 2012

http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis_survey/Results_of_ETUCE_Minisurvey_on_Crisis_effecting_teacher_education_.pdf.

ENQUÊTE DU CSEE : L'impact prolongé de la crise sur les enseignant(e)s en Europe, 2013

http://etuce.homestead.com/Politiques/6.e.EN_Survey_Analysis_CONTINUED_IMPACT_OF_THE_CRISIS_ON_TEACHERS_IN_EUROPE_2_-Layouted.pdf.

l'éducation liées à la mise en œuvre des objectifs EF2020. Nous suggérons que le Conseil de l'Éducation et le Parlement européen accordent davantage d'attention à l'importance du dialogue social.

Les gouvernements devraient **favoriser le dialogue social** avec les syndicats de professionnels du secteur de l'éducation afin d'améliorer la disponibilité des compétences, mais aussi l'éducation et la formation en général. Nous demandons donc instamment aux institutions européennes, et tout spécialement au Parlement et au Conseil de l'éducation, **de mettre l'accent sur le dialogue social efficace** dans les actions menées au niveau national concernant la mise en œuvre de la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe*.

3. Importance de l'investissement dans l'éducation

Comme la Commission européenne, le CSEE croit que l'éducation est l'un des principaux moteurs du **développement économique, social et civique de l'Europe**, et de la lutte contre les inégalités croissantes en Europe. Il est reconnu que les inégalités nuisent à la croissance et que le seul moyen de contrer leur transmission intergénérationnelle est d'investir dans une éducation publique équitable de grande qualité. Il est urgent d'exclure l'investissement pour l'éducation publique du calcul des niveaux de déficit et de dette dans les règlements du Pacte de croissance et de stabilité, afin d'atteindre les objectifs de justice intergénérationnelle et de croissance économique.

Le CSEE reconnaît que l'initiative met l'accent sur l'investissement dans l'éducation publique et la formation, notamment dans l'apprentissage tout au long de la vie et en particulier l'apprentissage des adultes. Cependant **l'investissement public** devrait être durable et prévisible, et l'utilisation du marché/des produits financiers, par exemple au travers du Fonds européen pour les investissements stratégiques (**Plan d'investissement pour l'Europe**), devrait être évitée dans l'éducation et la formation. Après plusieurs années de demandes incessantes aux Etats membres de l'UE de réduire la dette publique pour accomplir la consolidation fiscale, il est un fait que le secteur de l'éducation dans son ensemble en Europe est actuellement sous pression en raison de **coupes sans précédent** dans les finances publiques. Les Etats membres de l'UE qui risquent le non-respect des règles du Pacte de croissance et de stabilité subissent des pressions pour proposer des mesures incitatives favorisant les investissements privés (ex : partenariats public-privé), le financement basé sur les performances et les partenariats entreprise-éducation dans tous les secteurs de l'éducation, ce qui dope la privatisation, potentiellement lucrative, des services éducatifs et met dès lors en péril le libre accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous².

Les autorités compétentes en matière d'éducation et les institutions éducatives devraient insister sur le fait que les opportunités du marché public ne sont pas compatibles avec l'éducation publique de qualité. Elles devraient évaluer les avantages et les inconvénients des partenariats public-privé et assurer que les systèmes éducatifs ne sont pas les proies des intérêts des lobbyistes dans un nouveau segment extrêmement concurrentiel pour le

² Voir [Position du CSEE sur le Plan d'investissement pour l'Europe, décembre 2014](#)

marché privé. Les partenariats public-privé n'ont pas relevé les normes de gestion et se sont avérés être encore plus onéreux pour les finances publiques sur le long terme. C'est pourquoi, même dans une perspective économique, **l'éducation doit être financée et réglementée publiquement.**

Dans le cadre de la nouvelle initiative, le CSEE demande aux institutions européennes d'encourager les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un revenu suffisant pour investir dans l'éducation, en ce compris l'investissement dans la formation des enseignant(e)s, en vue de garantir **une éducation publique de qualité pour toutes et tous.** Cela implique de dévier des mesures incitatives, des subsides et d'autres formes d'aide aux sociétés vers les services publics comme l'éducation, en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales et en augmentant la transparence et la coopération entre les différentes administrations fiscales nationales.

Les gouvernements et les autorités publiques, en coopération avec les partenaires sociaux, devraient adopter une vue holistique de l'investissement dans l'éducation et surveiller la conception et l'impact du budget de l'éducation en vue de garantir que les ressources atteignent les personnes marginalisées et celles, souvent d'origine migrante, qui proviennent de milieux socio-économiques défavorisés. L'équité et l'égalité doivent constituer la référence de l'éducation de qualité. Le CSEE rappelle que **la capacité d'investissement de l'éducation publique d'aujourd'hui déterminera aussi la qualité des emplois, maintenant et à l'avenir,** la qualification des travailleurs et des travailleuses, le bien-être social et la participation démocratique des citoyen(ne)s dans la société. Cet investissement a donc potentiellement un impact significatif sur la croissance économique en Europe et sur la réduction vitale des inégalités sociales.

Nous notons que les effets positifs à long terme **d'une éducation de la petite enfance de qualité** sont en effet significatifs pour assurer la capacité future et la motivation des personnes pour l'apprentissage. Cependant, plusieurs Etats membres souffrent d'une privatisation accrue et de l'introduction ou de l'augmentation des frais de participation à l'Education de la petite Enfance. Les actions découlant de l'initiative de la Commission européenne devraient accorder une attention particulière à ce problème.

Nous nous inquiétons en outre de ce que le manque de **fonds européens dédiés à la mise en œuvre** des propositions de la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe* constitue un obstacle de taille pour les actions que les acteurs nationaux comme les gouvernements, les partenaires sociaux et les écoles sont encouragés à mener.

4. Partenariat Entreprise-éducation

Nous avons souligné dans nos précédentes positions que le **partenariat** entre l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFP) et les entreprises est un élément important dans la perspective d'un **apprentissage et d'une formation basés sur le travail.** En ce qui concerne l'EFP, le CSEE est l'une des organisations qui a demandé le soutien de [l'Alliance européenne pour l'apprentissage](#), car nous soutenons l'amélioration de la qualité de l'apprentissage en Europe et l'implication des enseignant(e)s de l'EFP et des

formateurs/trices scolaires de l'EFPP dans une formation des enseignant(e)s basée sur l'entreprise.

Les entreprises doivent soutenir l'amélioration des compétences des étudiant(e)s et respecter les programmes scolaires sans les outrepasser par le biais de l'apprentissage. Les entreprises jouent un rôle important car elles fournissent des possibilités d'apprentissage et coopèrent avec les écoles pour préparer les professionnel(le)s à condition que **les ministères et les partenaires sociaux nationaux conservent la pleine responsabilité du programme et restent propriétaires des établissements d'EFPP.**

Nous n'acceptons toutefois pas la suggestion de la Commission européenne de promouvoir « *les partenariats entreprises-enseignement, en faisant intervenir tous les secteurs et niveaux d'éducation et de formation* ». Le CSEE et ses organisations membres demandent aux institutions de l'Union européenne d'exercer la prudence quant à cette idée car **l'intervention des entreprises dans tous les secteurs de l'éducation** aura un impact, notamment sur l'objectif sociétal de l'éducation, sur le financement durable et sur l'autonomie des institutions de l'enseignement supérieur. Nous demandons dès lors de protéger **l'autonomie du secteur de l'éducation** du secteur en constante évolution des entreprises.

Une plus grande influence des entreprises sur l'éducation affecterait l'autonomie des écoles et des enseignant(e)s et aurait un impact négatif sur **l'investissement suffisant, prévisible et durable** dans le secteur. La participation des entreprises dans l'éducation ne devrait en aucun cas mener à la **privatisation et/ou à la commercialisation des services éducatifs**. Par conséquent, nous demandons aux institutions de l'Union européenne de continuer à encourager le soutien à une éducation publique de qualité.

5. Soutenir l'accès égal à l'éducation

Nous accueillons la suggestion du train de mesures de se concentrer davantage sur la reconnaissance des compétences des réfugié(e)s. Nous demandons toutefois instamment aux institutions de l'UE de proposer des solutions plus imminentes pour **l'accès égal des migrant(e)s et des réfugié(e)s à l'éducation et au marché du travail.**

Nous demandons aux institutions de l'Union européenne de mettre en place **un soutien plus efficace et durable pour l'éducation de qualité** pour les jeunes et les adultes migrant(e)s et réfugié(e)s en se concentrant davantage sur la formation et le recrutement des enseignant(e)s dans tous les secteurs de l'éducation. Pour atteindre cet objectif, **un investissement financier** est notamment nécessaire pour recruter des enseignant(e)s, pour impliquer les enseignant(e)s retraité(e)s dans l'enseignement procuré aux migrant(e)s et aux réfugié(e)s et pour reconnaître les qualifications des enseignant(e)s réfugié(e)s.

Les institutions de l'Union européenne devraient également apporter des solutions et soutenir les actions en vue de diminuer **le nombre important de NEET, d'enfants en décrochage scolaire précoce, d'apprenant(e)s jeunes et adultes défavorisé(e)s d'un point de vue socio-économique**, notamment ceux et celles qui sont exclu(e)s en raison de leur origine ethnique, de leur genre, de leur nationalité, de leur âge, de leurs convictions

religieuses, d'un handicap, de leur orientation sexuelle, et pour aider les écoles et les enseignant(e)s à atteindre cet objectif.

6. Révision du cadre européen des certifications

Nous ne sommes pas d'accord d'utiliser le **Cadre européen des certifications** comme outil politique. La participation des syndicats de l'éducation dans la conception des Cadres nationaux des certifications doit encore être améliorée afin d'assurer que le CEC reste un outil volontaire pour améliorer la comparaison et la transparence des systèmes éducatifs. Comme le principe de subsidiarité de l'UE s'applique à l'éducation, le CSEE souligne que l'évolution du CEC ne doit pas outrepasser ce principe. Nous demandons instamment aux institutions de l'Union européenne d'**éviter d'harmoniser** les contenus liés à l'utilisation du CEC, ce qui risquerait de créer *des cadres communs de formation (liés à la Directive 2005/36/CE)*. Il conviendrait plutôt de définir des compétences générales et des connaissances requises avec la participation des partenaires sociaux.

La proposition de la Commission pour la révision du Cadre européen des certifications prévoit **d'enregistrer toutes les agences nationales d'assurance qualité** sous le cadre régissant de l'UE. Les organisations membres du CSEE s'inquiètent de cette exigence et demandent instamment à la Commission européenne d'éviter de contrôler les systèmes nationaux d'assurance qualité et d'imposer des exigences aux systèmes éducatifs nationaux.

Les syndicats de l'éducation peuvent apporter une précieuse contribution à la révision prévue du **Cadre des compétences clés** proposé dans le train de mesures. Nous regrettons toutefois que la Commission européenne considère la révision du Cadre des compétences clés, qui est la base du **Cadre européen des certifications**, dans une perspective visant à renforcer l'esprit d'entreprise des personnes. LE CSEE demande donc instamment à la Commission européenne d'inclure les syndicats de l'éducation dans la révision du **Cadre des compétences clés** et d'y **mettre particulièrement l'accent sur les arts et la créativité**, dont les syndicats de l'éducation rapportent le déclin dans les programmes.

Les organisations membres du CSEE rapportent en outre que les personnels enseignant(e)s dans les différents secteurs de l'éducation n'ont pas reçu de **formation sur l'enseignement des résultats d'apprentissage** et la manière de les intégrer au programme. Nous demandons instamment aux institutions de l'UE d'**investir dans le développement professionnel des enseignant(e)s et de le favoriser**, dans tous les secteurs de l'éducation.

Dans sa version actuelle, le train de mesures comporte de nombreuses contradictions concernant la révision du Cadre européen des certifications, par exemple la modification des principes des résultats d'apprentissage et celle de la formulation du terme « **compétences** » en « **attitude et responsabilité** » alors même que le *Cadre des « compétences » clés doit continuer d'exister*. Nous soulignons que compétences et responsabilités ne sont pas des concepts identiques. Les premières peuvent être enseignées alors que les secondes s'acquièrent à force d'expérience sur le lieu de travail.

7. Gouvernance

Même si l'intention de la DG Emploi, avec la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe*, était de se concentrer sur l'acquisition des compétences dans une perspective d'emploi, nous sommes fermement convaincus que l'initiative devrait s'inscrire dans le cadre de la Stratégie EF2020, le processus mené par la DG Education et Culture, et devrait en outre être mieux intégrée à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

De plus, nous comprenons que la Coalition en faveur de l'emploi et des compétences numériques, annoncée comme une partie de la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe*, sera lancée en décembre 2016 et organisée par la DG CONNECT. Même si nous croyons qu'il conviendrait d'accorder davantage d'importance à l'amélioration des connaissances et des compétences numériques des étudiant(e)s et des enseignant(e)s, nous nous inquiétons de l'absence d'une approche et d'une gouvernance globales en matière de compétences pour la Stratégie européenne en matière de compétences, dont sont responsables plusieurs Directions générales de la Commission européenne. D'autres DG sont par ailleurs également impliquées dans le travail lié aux propositions de la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe*.

Nous demandons donc au Conseil de l'éducation et au Parlement européen de demander instamment à la Commission européenne :

1. de suivre une gouvernance globale en matière de compétences en se concentrant sur les actions coordonnées sous la direction de la DG EAC et avec le soutien de la DG EMPL ;
2. de soutenir, à l'aide des financements européens adéquats, la mise en œuvre du mécanisme des propositions dans le cadre de la *Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe*, des propositions convenues avec les partenaires sociaux, notamment ceux du secteur de l'éducation ;
3. de contribuer à l'amélioration de l'acquisition des compétences en soutenant les actions nationales dans le cadre d'un dialogue social national/régional efficace.

Sur ces points de vue et autres actions liées à l'initiative, nous demandons à la Commission européenne et aux autres institutions européennes une discussion plus approfondie avec le CSEE et ses organisations membres.